



une entreprise peut-elle embaucher une association via ses adhére

Par **kpoutchino**, le **13/09/2010** à **12:03**

une entreprise peut-elle embaucher une association via ses adhérents ? : a savoir versements des salaires sur l'unique compte des associations, paiement des impôts générés par les activités salariés par l'association, envois des bulletins de paies a l'adresse de l'association et versement des assédics éventuels sur le compte de l'association etc..

Par **P.M.**, le **13/09/2010** à **12:14**

Bonjour,

Je n'ai pas compris grand chose mais une entreprise ne peut embaucher que des salariés ou passer un contrat de sous-traitance avec une association...

Cordialement.